

# **Procès-verbal de L'Assemblée générale extraordinaire de l'association « Bains des 3 Jetées »**

Le 14 mai 2014, à la ferme du Manoir (salle du conseil communal), Nyon

Etaient présents :

Le comité au complet : Jacqueline Naepflin Karlen, Stefanie Budde, Martine Stadelmann Beuret, Véronique Wettstein, Salma Charmey, Caroline Tendon

30 personnes dont 29 membres cotisants avec droit de vote.

Excusés : Sabine Démétriades, Céline Parmelin Bruttin, Nadine Defago, André Courbat

**1.** Caroline Tendon ouvre l'assemblée à 19h15. Le comité souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les membres bénévoles qui ont participé au démontage rapide du sauna le 26 avril 2014.

**2.** Présentation et approbation à l'unanimité de l'ordre de jour, avec le point 7 ajouté

1. Mots de bienvenue et ouverture de séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 novembre 2013
4. Etat des comptes au 14 mai 2014
5. Présentation et rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes
6. Approbation et décharge au comité pour l'exercice de la saison 2013-2014
7. Propositions de membres portées à l'ordre du jour
  - Activités du comité depuis dernière AG du 19 novembre 2013
  - Proposition de M. Sigi Haller
  - Proposition de M. François Clavadetscher
  - Conclusion et votes
8. Elections statutaires, 3 membres si acceptation de modification de l'art. 21 des statuts ou plus si candidats dans l'assemblée
9. Divers et propositions individuelles

Les scrutateurs sont nommés, Roch Berset et Alain Charmey

**3.** Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la dernière assemblée générale

**4.** Les comptes sont présentés par Véronique Wettstein. Le bouclage intermédiaire a été effectué au 24.04.2014. Peu de mouvements comptables, vu le manque d'activité, une perte provisoire de fr. 3188.27 est annoncée.

**5.** Vérification des comptes : présentée par Katyla Labhard

Les vérificateurs des comptes, François Clavadetscher et Katyla Labhard, affirment avoir eu accès à tous les comptes et que les écritures correspondaient bien aux pièces comptables. Les contrôles faits par pointage confirment l'exactitude des éléments en question.

**6.** Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée au comité.

**7.** Nouveau point à l'ordre du jour comme accepté sous point 2

Activité du comité depuis l'AG ordinaire du 19 novembre 2013 et état de situation

Pour rappel, lors de la dernière AG ordinaire le 19 novembre 2013, le comité a accepté de surseoir à sa démission pour quelques mois afin d'éviter une dissolution immédiate de l'association faute de candidats aux 5 postes du comité.

Lors de cette même AG, les membres ont également voté favorablement à la proposition de François Clavadetscher afin de constituer « un groupe de travail chargé de trouver une solution adéquate à tous les problèmes rencontrés ».

Il y a eu 5 réunions de comité en plenum, 2 rencontres avec groupe de travail, deux rencontres informelles et plusieurs rendez-vous téléphoniques entre représentants du comité et du groupe sauna.

Dans la foulée de l'AG du 19 novembre, et à la demande expresse d'un membre, le comité sollicite formellement une rencontre entre la commune, la fondation et l'association. Une rencontre avec le syndic a lieu le 4 décembre. En parallèle, Daniel Rossellat prend contact avec Corinne Desarzens. Quelques jours plus tard, le 9 décembre, un contact par email avec la fondation est établi, un réel espoir prend forme.

Une ouverture est prévue le 21 décembre pour quelques semaines en attendant des travaux plus lourds. Le comité apprend que les installations ne sont pas hors gel comme nous le pensions, nous décidons de ne pas ouvrir officiellement avec des risques de dégâts dus au gel.

Les travaux prévus débutent mi-janvier et vont durer près de 6 semaines au lieu des 3 semaines initialement prévues.

La fête en cours d'organisation prévue en mars est annulée et repoussée à début avril.

La commune entreprend elle aussi des travaux sur la rampe d'accès et la demande d'autorisation pour la fête de début avril tarde à arriver. Les délais étant trop courts, le comité décide de renoncer à la fête.

En janvier, en vue de l'établissement d'une convention similaire, la fondation demande une copie de la convention qui régissait les relations entre la commune et l'association des bains des 3 jetées quant à l'utilisation des locaux. Cette convention n'a à ce jour pas encore été établie.

Plusieurs rencontres entre des représentants du comité d'une part et du groupe sauna d'autre part ont eu lieu. Les enjeux ont été exposés. Le comité a suggéré au groupe sauna de s'organiser afin de présenter un projet que le comité en place puisse soutenir et proposer au vote des membres. Le comité a également assuré le groupe sauna de son soutien.

En l'absence de projet concret du groupe des saunistes, le comité a imaginé de proposer aux membres de faire don du sauna à la Fondation des Jumeaux pour les raisons suivantes:

- La fondation détient le bail pour les 19 années à venir, elle est seule « maitresse à bord » des locaux, WC, Balise, vestiaires, eau, électricité, etc
- La fondation exploite un restaurant, élément indispensable pour l'exploitation d'un sauna public
- La fondation a des buts similaires à ceux de l'association à savoir un « lieu de bien-être »
- Il nous apparaît que c'est la meilleure solution pour que l'esprit des bains des 3 jetées subsiste.

L'idée est présentée au groupe sauna, une partie de celui-ci l'approuve. La proposition est faite à la fondation, qui la reçoit avec intérêt mais décide finalement qu'elle ne peut pas s'occuper de ce sauna avec ce que cela implique (autorisation, assurances, etc.) et par là, ne peut accepter ce don.

Le groupe des saunistes est averti de la situation et le comité suggère une fois encore de proposer un projet comme par exemple approcher les gérantes ou constituer une nouvelle association qui permette, en cas de dissolution, de faire don du sauna et de l'argent nécessaire à sa remise en état.

Pendant ces 6 derniers mois, le comité a toujours eu le sauna au centre de ses préoccupations. En effet, l'association des bains des 3 jetées a su montrer que ce magnifique lieu peut vivre également en dehors des mois d'été. L'important est que cette idée de lieu de vie en hiver persiste, c'est pourquoi une collaboration avec la fondation et ses gérantes paraît indispensable. L'activité « sauna » de l'association des bains des 3 jetées demeure intacte et doit continuer.

Le comité a reçu dans les délais mentionnés dans l'ordre du jour, 2 demandes de modifications des statuts. Parole est donnée à leurs initiateurs

#### Proposition de M. Sigi Haller :

Sigi Haller demande de modifier l'art. 21 al.1, relatif au nombre de membres minimum du comité.

##### Art. 21 actuel :

Le Comité se compose au minimum de cinq membres, dont un(e) président(e), un(e) trésorier(ère) et un(e) secrétaire (...)

##### Art. 21 proposition soumise au vote :

Le Comité se compose au minimum de trois membres, dont un(e) président(e), un(e) trésorier(ère) et un(e) secrétaire (...)

Sigi Haller présente sa proposition avec uniquement le sauna et quelques petits événements, forcément plus modestes.

Isabelle Flouck demande comment il est possible d'équilibrer les comptes avec cette seule activité, relevant le fait que l'exploitation seule du sauna 2013-2014 cet hiver n'a coûté pas loin de 4000.-.

Sigi dit qu'avec une bonne pub et quelques événements c'est faisable et Katyla ajoute que l'on pourrait essayer une année.

Jacqueline Naepflin Karlen demande si l'activité du seul sauna implique une modification des buts de l'association des bains des 3 jetées. Sigi Haller répond que le sauna génère de la convivialité et des échanges. Il ajoute qu'un partenariat semble possible avec les nouvelles gérantes et que l'une d'elle vient du domaine de l'événementiel.

Dominique Karlen affirme qu'en tant que membre adhérent à l'association des bains des 3 jetées, si seule l'activité sauna subsiste, sans événements culturels et sans Balise, il se sent un peu floué.

Olivier Courvoisier, membre de soutien depuis la création de l'association des bains des 3 jetées, affirme que pour lui, qui n'est pas adepte de sauna, le maintien du seul sauna ne correspond plus à ses aspirations et qu'il ne sera dans ce cas plus membre.

Jacqueline Naepflin Karlen répond qu'en effet, comme cela a déjà été relevé, notamment dans les différents rapports annuels, la majorité des membres ne font pas de sauna et paradoxalement, certains adeptes réguliers du sauna ne veulent pas être membres.

Le comité regrette qu'un projet plus complet n'ait pas été présenté dans les délais.

#### Proposition de M. François Clavadetscher

Parole est donnée à François Clavadetscher pour présenter sa proposition envoyée dans les délais.

D'abord, il parle du groupe de travail qui n'a pas trouvé un consensus, raison pour laquelle il n'y pas eu de présentation de projet. Il propose lui aussi de modifier l'art. 21, dans le même sens que Sigi Haller. De plus, il propose la modification de l'art 27 des statuts qui règle la dissolution de l'association ainsi que l'attribution des actifs éventuels qui en résultent.

#### Art 27 actuel :

Dissolution Art. 27 La dissolution de l'Association est décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers de l'ensemble des membres de l'Association. L'actif éventuel sera attribué à un organisme se proposant d'atteindre des buts analogues.

#### Art. 27 Proposition soumise au vote :

La dissolution de l'Association est décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents. L'actif éventuel sera confié à la commune de Nyon dans l'attente d'être attribué à une association se proposant d'atteindre des buts similaires sur le site des trois jetées.

L'art 27 règle la majorité nécessaire pour une dissolution volontaire et la répartition des actifs en cas de dissolution. Il convient, comme le relève Olivier Courvoisier, de les voter séparément.

François Clavadetscher et Sigi Haller ont tous deux pour but de conserver le sauna à la plage.

La modification de l'art 21 devrait permettre de conserver l'association des bains des 3 jetées telle quelle et éviter une dissolution par manque de candidats au comité.

La modification de l'art 27 tend à éviter qu'en l'absence d'une association déjà constituée qui tend à des buts similaires, les actifs éventuels de l'association en cas de dissolution, soient attribués à un organisme non voulu.

#### Suggestion du comité

Jacqueline Naepflin Karlen expose l'idée du comité quant à la répartition des actifs. Une troisième voie, consistant en une dissolution volontaire avec attribution décidée par les membres des actifs de l'association selon 3 axes :

1. Don du sauna à une entité créée ou à créer par les saunistes avec le financement des réparations nécessaires
2. Elaboration d'une plaquette souvenir (une publication) afin de rendre hommage au travail extraordinaire accompli par tous les bénévoles, avec photos, textes, témoignages.
3. Organisation d'une fête lors de la remise officielle du sauna à la nouvelle entité à l'automne 2014.

Le comité estime que cette proposition permet à la fois de conserver le sauna à la plage, tout en rendant hommage aux bénévoles qui ont fait vivre les lieux tous les samedis et dimanches d'octobre à avril. Il s'agirait de clore une aventure et d'en débiter une autre, dans la nouvelle situation de la reprise du bâtiment par la Fondation des Jumeaux.

Plusieurs membres souhaitent une nouvelle association.

De nombreux échanges au sujet de la validité des statuts sans l'exploitation de la Balise et avec des événements festifs en diminution ont lieu pendant de longs moments. Les avis sont très partagés. La présidente rappelle encore que les activités de l'association ont été saluées par la Commune de Nyon, notamment par le prix du développement durable. Cela a été possible grâce à la qualité des événements culturels, de l'énergie engagée et la motivation de nombreux bénévoles.

La question de l'ordre des questions mises au vote se pose.

Isabelle Flouck demande comment faire si elle désire voter pour la dissolution avec attribution décidée des actifs selon la proposition du comité.

Gert Kleijer estime qu'il n'est pas utile de voter sur la modification de l'art 21 des statuts si la majorité des membres désire une dissolution. Il estime également qu'une dissolution peut être votée à la majorité des membres présents étant donné qu'il s'agit d'une assemblée extraordinaire dont le but est précisément de régler la question posée lors de l'AG de novembre 2013 et dont les membres ont reçu un PV.

Doris Christen estime que les membres ont reçu l'information que des décisions importantes doivent être prises et que les membres qui se sont déplacés peuvent prendre cette décision.

Anik Schaller exprime qu'elle aimerait qu'une chance soit donnée de réussir avec ce qui reste même si une partie des activités de l'association n'est plus possibles.

Mireille Moia-Carrard exprime un avis semblable.

Jacqueline Naepflin Karlen pose la question « pourquoi garder une association en l'amputant d'une partie de ses buts, plutôt que d'en créer une nouvelle avec pour but ce qui existe encore et peut être développé ».

Isabelle Flouck estime que ce serait également plus confortable pour les repreneurs de n'avoir à poursuivre que le but « sauna » sans avoir à maintenir une activité sociale et culturelle telle que développée entre 2009 et 2012.

Les discussions se poursuivent dans une certaine confusion et il est décidé de procéder aux votes selon l'ordre chronologique des sujets tels que proposé dans l'ordre du jour.

Passage aux votes selon l'ordre du jour :

La proposition de Sigi Haller :

Modification de l'art.21 : 13 oui, 13 non, 3 abstentions. En cas d'égalité la voix de la présidente compte double. La proposition est refusée par 14 voix contre 13.

La proposition de François Clavadetscher:

Modification de l'art. 27: 2/3 membres présents à l'AG, acceptée à la majorité absolue. Actif éventuel confié à la commune de Nyon, refusé à la majorité.

**8. Election statutaires :**

Le comité confirme sa démission. Après hésitation et réflexion, 5 candidats se proposent : Sigi Haller, Stéphane Bertalmio, François Clavadetscher, Miggy Mavrommatis et Claudine Cornaz. Les 5 candidats sont élus en bloc par 17 oui, 10 non, 2 abstentions.

Le nouveau comité est accueilli par applaudissements.

L'assemblée est levée à 21h40. La discussion se poursuit autour d'un apéritif préparé par La chaise à 4 pieds.

24 mai 2014 / Le comité sortant de l'association